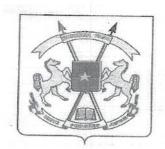
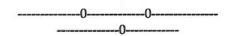
BURKINA FASO

Mission Permanente auprès des Nations Unies



Unité - Progrès - Justice

CINQUANTE-CINQUIEME SESSION DE LA COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME DES NATIONS UNIES



PROGRES ACCOMPLIS DANS LA PRISE EN COMPTE SYSTEMATIQUE
DE LA PROBLEMATIQUE HOMME-FEMME LORS DE LA CONCEPTION,
DE L'APPLICATION ET DE L'EVALUATION DES POLITIQUES ET
DES PROGRAMMES NATIONAUX, L'ACCENT ETANT MIS SUR L'ACCES
ET LA PARTICIPATION DES FEMMES ET DES FILLES A L'EDUCATION,
A LA FORMATION, A LA SCIENCE ET A LA TECHNOLOGIE, Y COMPRIS
POUR LA PROMOTION DE L'EGALITE D'ACCES AU PLEIN EMPLOI
ET AU TRAVAIL DECENT

DECLARATION DU BURKINA FASO

Par

Madame Céline M. YODA/KONKOBO Ministre de la Promotion de la Femme

New York, le 24 février 2011

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de séance,

Le Burkina Faso se réjouit de la mise en place de l'Entité ONU-Femme, de la pertinence du thème de la cinquante-cinquième session de la Commission de la Condition de la Femme. Il félicite Madame BACHELET pour sa nomination, et déclare sa contribution à hauteur de 8000 dollars au fonctionnement de l'Entité ONU-Femme.

Monsieur le Président,

Au Burkina Faso, les inégalités de genre touchent tous les domaines et les secteurs de la vie sociale, économique et politique. La persistance de certaines de ces inégalités et de leurs incidences négatives sur le niveau des indicateurs nationaux de développement humain, pourraient ralentir les performances du pays pour l'atteinte des OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement).

C'est dans ce contexte que, le Gouvernement a adopté, en juillet 2009, une Politique Nationale Genre. (PNG) La vision qui sert de fondement à cette politique est la construction d'« une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre, et qui assure, à l'ensemble de ses

citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique ».

Dans le plan d'actions opérationnel de la Politique Nationale Genre, plusieurs défis ont été identifiés comme étant des préalables à considérer dans cette quête de l'égalité. Parmi ces défis figure l'éducation qui est considérée comme un levier pour le développement. La mise en œuvre de ce plan a un coût de plus de cinq (5) milliards de Francs CFA pour les trois (3) ans à venir.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de séance,

Le Burkina Faso s'est engagé sur le plan national à travers la Constitution et la Loi d'Orientation de l'Education, à l'atteinte des objectifs de l'Education Pour Tous (EPT).

Pour ce faire, le Burkina a procédé à la création des mécanismes de mise en œuvre avec des départements ministériels spécifiques, la mise en place d'un fonds national pour l'alphabétisation et l'éducation non formelle, l'appui aux mères éducatrices, l'attribution de 60% de chambres universitaires aux étudiantes, l'opération 0 fille à la maison.

En vue de l'accès, du maintien et de la réussite des filles à l'école, les actions suivantes sont menées :

-la gratuité de l'enseignement de base (distribution de fournitures scolaires, développement de cantine scolaire);

-l'obligation de scolariser les enfants garçons et filles jusqu'à l'âge de 16 ans ;

-l'augmentation de l'offre éducative et le rapprochement des infrastructures scolaires des élèves ;

-la révision des curricula pour prendre en compte les thèmes émergents tels le genre, les droits spécifiques des femmes et des enfants, la citoyenneté, l'environnement, la jeunesse, le VIH et le Sida ;

-l'élaboration d'un Programme National d'Accélération de l'Alphabétisation (PRONAA) ;

-la lutte contre les violences en milieu scolaire :

-la formation des enseignants en pédagogie spécifique;

-la construction des maisons communautaires de jeunes filles ;

-la création et le fonctionnement d'un Conseil National pour la Prévention de la Violence à l'Ecole ;

-la création de clubs de surveillance et de sécurité à l'école ;

-la mise en place de cellules genre dans les départements ministériels.

En termes d'acquis on note un accroissement sensible du taux brut de scolarisation :

- Primaire : le Taux Brut de Scolarisation 2009/2010 est de 78,30% pour les garçons et 71,20% pour les filles ;
- Post primaire : le Taux Brut de Scolarisation pour les filles est passé de 22,5% à 28,8% de 2007 à 2010 ;
- Supérieur : la proportion des étudiantes est passée de 31% à 32% de 2007 à 2008.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau de séance,

Le Burkina Faso s'est engagé dans différentes réformes afin d'accroître la

compétitivité de son secteur privé et de garantir de meilleures conditions

de travail pour les femmes et les hommes.

Aussi l'application effective et le respect des normes internationales du

travail contribueront sans doute à la promotion de l'égalité d'accès et à la

participation des femmes et des filles au plein emploi et à un travail

décent.

Pour toutes ces raisons, la Politique Nationale du travail, vise à faire du

Burkina Faso, un pays émergent, garantissant un niveau de compétitivité

très élevé à l'ensemble des entreprises et un travail décent à tous les

actifs, grâce au fonctionnement harmonieux de son marché du travail à

l'horizon 2020 dont un de ses principes directeurs est la prise en compte

de la dimension genre.

Je vous remercie.

6